

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE LEZ - FONTAINE**

VENDREDI 12 AVRIL 2024

NOMBRE DE MEMBRES :

Date de la convocation :

08/04/2024

Date d'affichage :

18/04/2024

Afférents au Conseil Municipal : **09**

En exercice : **09**

Qui ont pris part à la délibération : **07**

L'an deux mille vingt-quatre, le douze du mois d'avril à 19 heures, le conseil Municipal de la commune de Lez-Fontaine (Nord) régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de réunion de la Mairie sous la Présidence de Monsieur Philippe HANOT, Maire.

Présents : Philippe HANOT, Jacky AMBROZY, Michel BLAUWBLOMME, Jacques DERAIME, Raphaëlle HANOT, Ludovic JOURDAIN, Jeffrey LOUCHÉ, Ignacio SERE (arrivé à 19h28)

Absente excusée : Chantal CARETTE

Secrétaire de séance : Raphaëlle HANOT

Objet de la Délibération : Approbation du compte de gestion 2023 de Monsieur le Trésorier

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion est un document de synthèse qui retrace les opérations budgétaires effectuées au cours de l'année 2023 en dépenses et en recettes.

Le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Ce compte de gestion est soumis au vote de l'assemblée délibérante qui doit constater la stricte concordance avec le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023 du trésorier municipal.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Fait en séance, les jour, mois et an susdits

**Le Maire,
Philippe HANOT**

**La secrétaire de séance,
Raphaëlle HANOT**